

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Raucoules (salle des associations),  
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.  
(Secrétaire de séance : Bernard SOUVIGNET)

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 26

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 27

- o Pour : 27
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 12 mai 2026

Date d'affichage :

Le 12 mai 2026

DELIBERATION N° :  
DC/2026-05-18/08

OBJET DE LA SEANCE :  
Compétence « jeunesse »

ALSH camps mutualisés

Tarifs séjours été 2026

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, JACQUIOT Maxime, SABY François-Régis, SANIEL Alain, RUEL Pascal, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, SOUTRENON Maryline, VALLA Sophie, PATOUILLARD Marie-Christine, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoir : Mme Catherine MARCON donne pouvoir à Mme H. DREVET

\*\*\*\*\*

M. POINAS, Vice-Président, rappelle les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2019-12-02/03 et n° DC/2019-12-02/11 en date du 2 décembre 2019 décidant de prendre la compétence « jeunesse » (centres de loisirs et périscolaire, hors cantines et temps scolaires) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il indique que dans le cadre de cette compétence et du fonctionnement des accueils de loisirs intercommunaux, un séjour sera organisé au cours des mois de juillet 2026 à savoir :

- 5 jours : séjour ALSH mutualisés à la Chaise-Dieu du 6 au 10 juillet

Il propose ainsi la tarification suivante sur un prix forfaitaire à la semaine pour le camp proposé :

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	0/600	601/750	751/900	901/1200	1201/1400	1400+
Prix à la semaine	121.00 €	139 €	148.50 €	166.50 €	192 €	205 €

AR Prefecture

043-244300307-20260518-DC2026051808-DE  
Reçu le 08/06/2026

M. POINAS propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide la grille tarifaire proposée pour le camp estival organisé en juillet 2026 par les accueils de loisirs sans hébergement,
- indique que les centres de loisirs procéderont aux déclarations CAF en vigueur afin de percevoir la prestation de service correspondante pour les journées qui seront facturées aux familles,
- charge M. le Président et le Vice-Président compétent de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,  
Président,

Bernard SOUVIGNET,  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20260518-DC2026051808-DE  
Reçu le 08/06/2026

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*